

MOTION

sur la politique du logement – demande d’élaboration d’une stratégie concrète en vue de promouvoir activement le logement abordable au niveau de la commune de Mamer

Motion déposée par déi gréng au conseil communal du 14 juin 2021

Le conseil communal de Mamer,

constatant :

- la hausse flamboyante des prix du marché immobilier (+16,7 % entre le 4^{ième} trimestre de l’année 2019 et le 4^{ième} trimestre 2020) (1);
- la mise en vigueur du « pacte-logement 2.0 » prévue avant l’été 2021 ayant comme objectifs la création d’un parc de logements abordables tout en respectant la qualité résidentielle ;

considérant :

- que la majorité des terrains non construits se situent dans le secteur privé (90 %) et que dès lors les communes sont les acteurs principaux dans la mobilisation des « Baulücken » (2) c’est-à-dire les terrains non construits d’une surface de 100 ha viabilisables de suite au niveau national ;
- que la crise du logement affecte avant tout la jeune génération et les personnes plus vulnérables du point de vue socio- économique et que dès lors des actions concrètes à tous les niveaux s’imposent ;

invite le collège échevinal à :

- a. mettre en place des actions directes et concrètes au niveau communal en établissant le « Programme d’action locale », dans le cadre du Pacte Logement 2.0 dans un délai rapproché dès la mise en vigueur de la loi précitée, dans le but d’augmenter l’offre de logements abordables et durables au niveau communal ;

b. mobiliser le potentiel foncier et résidentiel dans notre commune ; (cf. « Baulücke sucht Wohnung » (2))» en intervenant de manière active et en initiant un dialogue avec les propriétaires concernés ;

c. prévoir au niveau de la commune les ressources humaines nécessaires à la mise en place d'un « service logement » assurant le suivi de toutes ces mesures et procédures en matière de logement (réunion d'information publique, commission consultative « logement abordable » , etc...);

d. prendre l'initiative de réaliser des projets pilotes et innovants au niveau de la mixité des ménages (3) (logements diversifiés pour besoins spécifiques tels que des personnes âgées et/ou à mobilité réduite, étudiants, réfugiés...) et de promouvoir des quartiers attractifs et fonctionnels.

Références textes légaux :

- (1) STATEC „ Projections des besoins en logements « 2016 ;
- (2) Circulaire ministérielle du 28 octobre 2016/ brochure « Lücke sucht Wohnung » et Brochure „ Gezielte Eigentümeransprache-so geht es“ ;
- (3) „Guide pour une qualité urbaine « - ministère de L'intérieur/ Aménagement du territoire version du 23 avril 2021.

Adèle Schaaf-Haas

Claudine Vervier-Wirth

JemP Weydert